



# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DGITM/DAM



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MISE EN ŒUVRE DE LA RÉORGANISATION DU DCS

# Acquisition des équipements

## - Livraison des navires

- PAM MED livré à Marseille en décembre 2021.
- PAM Manche livré en avril 2021 pour mise en chantier, marché de transformation en cours de préparation par APB (ajout de bossoirs principalement), relivraison en novembre 2021
- Date de ralliement du Thémis et de l'Iris dans leurs futurs ports base : 1er novembre 2021

## Accompagnement technique

- IA affectés à l'APB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Nouveau marché de télécommunication par satellite en cours de préparation par la DAM
- Préparation des nouveaux ports base pour accueil des navires
- Préparation de la sortie de flotte des VR à l'été (publication aux domaines). Attention particulière pour la Gabian qui devra quitter La Rochelle à l'arrivée de l'Iris (différents ports de base à l'étude).
- Transfert des immobilisations préparé avec les SG au sein d'un GT dédié avant l'été



# Organisation des effectifs

- **Organisation des bordées à 15 agents (+1 pour une bordée) au sein d'un GT dédié**
  - Travail d'harmonisation de la décision d'effectif pour les 4 PAM. Le GT a retenu deux propositions.
  - Rédaction de fiches de poste harmonisées.
  - Définition des compétences « cibles » à acquérir d'ici 2-3 ans et des compétences « acceptables » pour la bascule des équipages. Un travail avec l'ENSAM sera mené dès le pré-positionnement pour lancer un plan de formation prioritaire d'ici la fin de l'année.
  
- **Planification des équipages en 2021**
  - Proposition d'affecter les équipages sur les nouveaux moyens en novembre 2021. Un travail conjoint DAM - SG DIRM va commencer et sera finalisé lors du pré-positionnement pour organiser au mieux cette affectation (hébergement des agents sur le lieu des chantiers le cas échéant, placement en formation selon les priorités envisagées par l'Ensam...).
  - Afin d'assurer une coordination et harmonisation du temps de travail restant pour les agents au moment de la bascule en septembre 2021, il avait été envisagé que chaque agent garde 3 marées pour le dernier quadrimestre. Ces 6 marées par navire devaient permettre de mener la mise en condition opérationnelle des navires et des équipages pour une reprise d'activité opérationnelle au 1er janvier 2022. L'affectation ayant été décalée à novembre 2021, le GT planification a proposé le maintien du planning des 2 PAM existants et d'adapter en fonction le planning des agents VRS sur ce planning pour la fin de l'année.

# Conséquences sur la planification opérationnelle

Les patrouilleurs et les vedettes fonctionnent toujours selon le régime exceptionnel introduit par la crise sanitaire (équipage réduit à 1 agent par cabine). Les protocoles de prévention mis en place à la fin du printemps 2020 ont montré leur efficacité : les cas positifs ont pu être identifiés et prises les mesures idoines sans engager l'activité des navires ni mettre en risque les autres agents.

Les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas d'envisager une date précise de retour à l'activité « normale ».

De même, le dernier quadrimestre de 2021 sera consacré à la mise en condition opérationnelle des nouveaux navires, au mouvement et à la formation des agents.

Afin d'éviter une « année blanche » à proposer à nos services prescripteurs, il conviendra d'optimiser le temps disponible au printemps et à l'été, et permettre d'assurer une activité minimale aux premier et dernier quadrimestre. Une fois connues les possibilités de formation des agents pendant ces périodes, la DAM est en discussion avec la DPMA, la DEB et le SG mer pour les informer de ses capacités opérationnelles en 2021.

# Mise en œuvre du mouvement RH

## Étapes réalisées :

- ▶ **Recueil des desiderata** de l'ensemble des agents PAM et VR en octobre 2020
- ▶ **Pré-composition des équipages** des futurs PAM sur la base des desiderata et des besoins en compétences sur les unités (validés en GT RH)
- ▶ **Cadrage de la procédure de pré-positionnement**
  - Fiche de procédure à destination des SG des DIRM
  - Rédaction de l'ensemble des courriers de pré-positionnement à destination des agents (envois par les SG DIRM)
  - Rédaction des modèles de fiches de poste et fiches de pré-positionnement qui accompagneront les courriers aux agents
- ▶ **Projet d'arrêté de restructuration** validé par la DRH.
  - Ouverture des dispositifs indemnitaires suivants : PRS, AAMC, IDV à compter de la publication de l'arrêté

# Mise en œuvre du mouvement RH

## Étapes à venir :

- ▶ Convocation par les DIRM des CT exceptionnels si pas de CT ordinaire de prévu..
- ▶ Présentation de l'arrêté de restructuration (accompagné d'une fiche de présentation préparée par la DAM).

Objectif : réunion des CT et présentation de l'arrêté dans toutes les DIRM mi-avril et signature de l'arrêté fin avril.

- ▶ **Après signature de l'arrêté**, début de mise en œuvre du processus de pré-positionnement selon la procédure présentée par la DAM aux SG dans le cadre du GT RH.
- ▶ **A la fin du processus de pré-positionnement**, ouverture des recrutements sur les postes vacants (publication des fiches de poste au fil de l'eau).

Objectifs : communication aux agents des décisions individuelles d'affectation faisant état des primes auxquelles ils sont éligibles et publication des postes non pourvus au mois de juillet, affectation des agents et premiers recrutements au mois de novembre.